

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux - Fabrication et travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station (MOB 301) - Lot n°1 gros mobiliers - Marché n°12 129U - Avenant n°2

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte de l'avenant

Dans le cadre des travaux du Tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux a passé un marché de fabrication et de travaux d'installation, de mise en œuvre des mobiliers de station de la troisième phase des lignes de tramway dit MOB 301, réparti en deux lots en fonction du type de mobilier :

Lot 1 – Gros Mobiliers :

- abris voyageurs,
- meubles techniques isolés,
- mâts d'éclairage,
- mâts caméra.

Lot 2 – Petits mobiliers :

- bancs,
- corbeilles de propreté,
- barrières de protection,
- potelets de protection.

Les différentes zones de travaux seront situées sur le tracé et au voisinage des extensions des 3 lignes de tramway :

Ligne A :

Mérignac : du terminus actuel Mérignac Centre à l'avenue de Magudas à l'extérieur de la rocade.

Ligne B :

Claveau : du terminus actuel rue J. Brunet à la rue E. Besse.

Pessac : de la station actuelle avenue Bougnard au carrefour de l'Alouette.

Ligne C :

Le Lac Parc des Expositions : du terminus actuel des Aubiers à l'avenue de la Jallère.

Bègles : du terminus actuel des Terres Neuves à la route de Toulouse.

Le marché du lot n°1, gros mobiliers, d'une durée de 35,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation, a été notifié le 11 juillet 2012 sous le numéro de marché 12 129 U au groupement d'entreprises CEGELEC Bordeaux / MDO France MOBILIER pour un montant de 1 873 151,27 € HT.

Le marché a précédemment fait l'objet d'un avenant, notifié le 05 avril 2013, et ayant pour objet de prendre acte d'une part de la nouvelle réorganisation juridique interne des activités françaises de CEGELEC et d'autre part, que les activités de l'agence CEGELEC Sud-Ouest ont été filialisées. Cette dernière a fait l'objet, le 31 août 2012 d'un apport partiel emportant transfert universel de patrimoine à la société CEGELEC Bordeaux. L'avenant n°1 n'a pas eu d'incidence financière ou calendaire sur le marché initial.

Objet de l'avenant n°2 :

Des modifications dues à des contraintes externes au marché s'ajoutant aux obligations contractuelles du titulaire du marché, doivent être apportées en cours d'exécution :

a) Rachat du Groupe MDO :

Dans le cadre d'une réorganisation de l'activité des sociétés du Groupe MDO (MDO Développement, MDO France Mobilier, MDO Langevine), il a été procédé à la modification suivante :

– le 29 décembre 2012, MDO Développement a fusionné avec MDO France Mobilier pour devenir MDO.

Cette modification nécessite d'être actée par voie d'avenant.

b) Fabrication et mise en œuvre de deux abris voyageurs supplémentaires :

Il est proposé de fabriquer et poser deux abris voyageurs supplémentaires. Ils seront implantés sur chacun des deux quais extérieurs de la station, orientés dos au quai, vers la chaussée de circulation automobile, ils accueilleront les usagers qui utiliseront comme mode de transport le bus.

Afin de garantir une unité de la ligne esthétique de la station sur laquelle ils sont implantés, les abribus présenteront une architecture similaire aux abris voyageurs dédiés aux usagers du tramway.

Ils sont donc constitués des mêmes matériaux que les abris tramway de la phase 3 pour les produits verriers, le toit réalisé de panneaux composites – structure nid d'abeille et deux poteaux et potences également identiques finition thermolaquée RAL 9007. Ces abris comporteront un cadre collé sur la vitre du fond pour l'affichage des plans et des horaires.

Ces deux abris dédiés aux usagers des bus seront implantés sur les communes de Pessac et Bègles : un abri sera mis en œuvre sur la station Gare Pessac Alouette, située avenue du Haut-Lévêque (Ligne B à Pessac) et le deuxième sur la station Gare de Bègles, située avenue Lénine (Ligne C à Bègles).

Impact sur le coût prévisionnel des travaux : + 22 000,00 € HT

c) Développement de la Station Parc des Expositions :

Afin de tenir compte de la nécessité de desservir les grandes manifestations du parc des expositions, le quartier Bordeaux Lac et le grand stade, les quais de la station ont été élargis à 6,00 m au lieu de 3,00 m et un troisième quai a été ajouté.

Ces deux modifications obligent d'une part, à augmenter le nombre de mobiliers et, d'autre part, à poser un nouveau type de mât d'éclairage. Ceci afin d'assurer des taux d'éclairage conformes au marché en rapport avec les nouvelles surfaces de quai à éclairer.

L'accroissement du nombre de quai oblige également à poser un mât caméra standard et un mât caméra porte SIV supplémentaires.

Impact sur le coût prévisionnel des travaux : + 48 879,85 € HT

d) Modification du délai partiel de pose :

Compte tenu des nouveaux travaux supplémentaires dédiés à la fabrication et la mise en œuvre de ces mâts supplémentaires sur la station Parc des Expositions (Bordeaux – Ligne C), l'entreprise disposera, pour poser l'ensemble du mobilier et des deux abris voyageurs, de deux jours supplémentaires.

Le délai partiel concernant la fabrication n'est pas modifié.

La modification du délai partiel de pose est sans incidence sur le délai global du marché.

Incidence financière de l'avenant n°2

Le montant de l'avenant n°2 est estimé à 70 879,85 € HT.

Le montant global du marché est ainsi porté à 1 944 031,12 € HT, soit 2 325 061,22 € TTC, représentant un pourcentage d'augmentation de 3,78 % par rapport au montant initial du marché.

Le financement de ces prestations est à imputer au budget Annexe Transports, exercices 2014 et suivants, chapitre 23 – Article 238 – CRB KD00 – Programme 31P121 - opération : extension Lignes ABC - 31P121O008.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

VU le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

VU le marché n°12 129U.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché n°12 129U afin d'acter les modifications contractuelles suivantes : prise en compte du rachat du groupe MDO, fabrication et mise en œuvre de deux abris voyageurs, développement de la station parc des expositions et modification du délai partiel de pose.

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant n°2, relatif au marché n°12 129U ayant pour objet la fabrication et travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station (MOB 301) – Lot n°1 gros mobiliers, pour un montant supplémentaire de 70 879,85 € HT, portant le montant maximum du marché à 1 944 031,12 € HT, soit 2 325 061,22 € TTC, mis a disposition des élus, est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 précité relatif au marché n°12 129U ayant pour objet la fabrication et travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station (MOB 301) – Lot n°1 gros mobiliers.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Transports, exercices 2014 et suivants, chapitre 23 – Article 238 – CRB KD00 – Programme 31P121 - opération : extension Lignes ABC - 31P121O008.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre à l'exception de M. CHAUSSET qui s'abstient.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2014

M. GÉRARD CHAUSSET